

N° 056.17/MFB/DGIFN

COMMUNIQUE

Le directeur général des institutions financières nationales informe le public congolais en général et des grandes villes en particulier du retrait des agréments des sociétés de courtage ci-après :

- Congo Inter-Assurance (CIA) par Arrêté n°4552 du 26 juin 2017 ;
- La Spirale Assurances par Arrêté n°5691/MFBPP-CAB du 16 août 2017 ;
- Management des Risques Assurances (MARA) par Arrêté n°5692/MFBPP-CAB du 16 août 2017 ;
- Océane Assurances Conseils par Arrêté n°5693/MFBPP-CAB du 16 août 2017 ;

En conséquence, elles ne sont plus autorisées à effectuer les opérations d'assurances sur l'ensemble du territoire national.

Fait à Brazzaville, le 05 DEC 2017



Constant BADIA